

## Parc Eolien de BERMONT Saint-Amand-sur-Fion (8 éoliennes et 2 postes de livraison)

### **Mes observations (habitante du sud-ouest marnais) à l'attention de Monsieur DELAITRE, commissaire-enquêteur**

Ce projet de parc éolien est situé dans une zone favorable au développement de l'éolien, mais dans un contexte éolien déjà très dense. L'aire d'étude rapprochée (8 kms) comporte 19 parcs déjà construits avec un total de 107 aérogénérateurs. Sans compter les projets en cours.

N'oublions pas les chiffres de la MARNE : Presque 500 éoliennes en activité, plus de 200 autorisées et plus de 300 en instruction soit un total de plus de 1000 éoliennes sur ce territoire.

Vous me direz ... un peu plus, un peu moins ... mais je répondrai : « POURQUOI la MARNE et pourquoi une telle disparité avec des départements voisins (sauf l'Aube) qui ont eux aussi de grandes plaines ?

C'est une nouvelle guerre qui passe par son territoire ? La notoriété de la CHAMPAGNE gêne-t-elle au point de ne pas arrêter la volonté de saccage de ses paysages, mortifiés par l'accumulation d'éoliennes.

Si j'ai bien compris le département avec l'Atlas des paysages futur veut tenter un avenir plus raisonnable et ne favorisera pas de nouveaux projets dans des zones déjà bien pourvues, dans les zones à préserver, et ce sera plus que raisonnable.

En attendant les promoteurs redoublent d'énergie pour faire signer des baux et convaincre les agriculteurs, communes et EPCI que c'est une manne pour eux.

Si on n'arrête pas ce désastre pour protéger les **paysages, la biodiversité** (l'avifaune devra viser juste pour passer au travers des pales ....) et la **santé humaine** (toujours pas d'évaluation sur l'impact humain en zone de densification) j'ai bien peur que la MARNE porte la triste renommée de paysages industriels dans certains secteurs et fera fuir le tourisme. Preuve en est, les documentaires sur la Champagne, les fictions (comme avant-hier).... évitent consciencieusement les vues avec éoliennes. Tiens donc ce n'est pas porteur que de les voir !

Peu importe les raisons du choix éolien dans la transition énergétique (d'ailleurs bien complexe à gérer quant à son intermittence et sa faible production) il est clair que sur 9000 éoliennes en France la répartition entre départements est inégale.

Ce qui exaspère également c'est le déni d'UNESCO permanent. La SGV dénonce « *Ce projet éolien se situerait dans la zone d'exclusion définie par l'UNESCO dans sa charte éolienne soit à une très faible distance de parcelles classées dans l'aire délimitée de l'Appellation d'Origine Contrôlée Champagne : 1,2 km du vignoble de Lisse-en-Champagne ; 1,7 km de celui de Bassu ; 2,6 km du vignoble de Saint-Amand-sur-Fion ; 3 km du vignoble de Bassuet et 3,6 km du vignoble de Saint-Lumier-en-Champagne.* »

La réponse en décharge des promoteurs est toujours la même : « *Le bien UNESCO ce sont les vignobles historiques d'Hautvillers, Aÿ et Mareuil-sur-Aÿ, la colline Saint-Nicaise à Reims et l'avenue de Champagne et le Fort Chabrol à Epernay.* » Alors que ce parc constitue une atteinte aux paysages de Champagne et à sa Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.) défendue dans la Charte UNESCO. **RESPECTEZ la CHAMPAGNE !**

Actuellement des projets sont en instruction carrément sur des communes viticoles (2 sur BAYE par exemple). **QUI va les arrêter ?** Monsieur le Préfet ? je l'espère fortement. MERCI.

Suite à mes remarques ci-dessus, je vous remercie, Monsieur le commissaire enquêteur, de prendre en note que je ne suis pas d'accord d'implanter de nouveaux parcs éoliens dans la Marne dont celui de BERMONT qui réunit tous les inconvénients suivants :

- Impact sur les **paysages, encerclement des villages et bien sûr ajoute à la saturation dans le sud marnais**

- Aggravation de l'impact sur le **cadre de vie** des habitants (nuisances visuelles, sonores et lumineuses)
- Contribution à la baisse des **valeurs immobilières**
- Aggravation de l'impact **avifaune** (couloirs migratoires et chiroptères)
- Installation d'une **énergie intermittente** et de production insignifiante pour permettre l'autonomie énergétique
- Non reconnaissance des dangers concernant la **santé** dans une zone de forte influence éolienne
- Enrichissement des promoteurs (multinationales) au détriment de l'**augmentation** de nos factures d'électricité par l'obligation de rachat par EDF à un prix subventionné supérieur au coût de production national pour encourager leur installation
- Enrichissement des **agriculteurs** au détriment de leurs voisins qui subissent
- Revente à des prix de **marché fictifs** (Le Portugal et l'Espagne en sont sortis pour un an) par les promoteurs
- **Pollution des terres** par un socle béton (il faudra se battre pour qu'il soit enlevé complètement)
- Proximité des **forêts** (distance de 200 m. non respectée)
- Utilisation du **balsa** « Le boom de l'énergie éolienne fragilise l'Amazonie équatorienne, qui assure 75 % de la production mondiale de ce bois utilisé pour fabriquer des pales de turbines. » **et très dubitative** quant au recyclage de l'ensemble.